



Cadre réservé au service :

Nom du candidat : \_\_\_\_\_

Date et heure de réception du dossier : \_\_\_\_\_

## *Votre projet :*

Nom du programme : \_\_\_\_\_

N° de lot du logement souhaité : \_\_\_\_\_

Typologie de logement recherchée : \_\_\_\_\_

# DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS LOCATION-ACCESSION (PSLA)



Dossier à retourner par mail à [contact@ccmh.fr](mailto:contact@ccmh.fr)

## Vos coordonnées

### Locataire-accédant 1 :

Monsieur  Madame

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Tél fixe : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

Tél portable : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

e-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Locataire accédant 2 :

Monsieur  Madame

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Tél fixe : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

Tél portable : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

e-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Votre situation familiale

### Locataire-accédant 1 :

Célibataire

Marié(e)

Contrat de mariage :  Oui  Non

Pacsé(e)

Divorcé(e) :

Séparé(e)

Veuf / Veuve

### Locataire-accédant 2 :

Célibataire

Marié(e)

Contrat de mariage :  Oui  Non

Pacsé(e)

Divorcé(e) :

Séparé(e)

Veuf / Veuve



### Enfants/ personnes à charge qui vivront dans le logement :

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe (M/F)	Lien de parenté

Si naissance attendue, date de naissance prévue : \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants à naître : \_\_\_\_\_

## Votre situation professionnelle

### Locataire-accédant 1 :

Profession : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Date de début du contrat : \_\_\_\_\_

CDI  CDD  INTERIM

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

### Locataire-accédant 2 :

Profession : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Date de début du contrat : \_\_\_\_\_

CDI  CDD  INTERIM

Autre, précisez : \_\_\_\_\_



- Revenus fiscal de référence du locataire-accédant et de son conjoint N-2 : \_\_\_\_\_  
Par exemple sur votre feuille d'imposition 2023, vous trouverez votre revenu fiscal de référence pour l'année 2022 (N-1)
- Revenus fiscal de référence du co-demandeur : \_\_\_\_\_



Ressources mensuelles	Locataire-accédant 1	Locataire-accédant 2
Salaire net		
Pension alimentaire perçue		
Retraite		
Allocations familiales (toutes confondues)		
Autre (préciser)		
Vos emprunts / charges	Locataire-accédant 1	Locataire-accédant 2
Crédits (préciser)		
Pensions alimentaires versées		
Autre (préciser)		

Votre situation (votre logement actuel)

**Vous êtes locataire :**

- Locataire d'un logement social (Hlm)  
Nom du bailleur : \_\_\_\_\_
- Locataire ou sous locataire d'un logement privé
- Autre, préciser :** \_\_\_\_\_

**Vous êtes propriétaire :**

- Propriétaire occupant
- Vous êtes hébergé**



Si vous payez un loyer ou une redevance, montant mensuel (loyer + charges) : \_\_\_\_\_  
Si le locataire-accédant 2 a une situation différente, préciser : \_\_\_\_\_

Financement

Avez-vous besoin d'un emprunt pour acheter :  Oui  Non



Si oui, (joindre **OBLIGATOIREMENT** une simulation de financement) :

- Montant maximum souhaité pour l'emprunt : \_\_\_\_\_ Montant de l'apport personnel : \_\_\_\_\_  
- Mensualité maximale souhaitée : \_\_\_\_\_ Durée d'emprunt maximale souhaitée : \_\_\_\_\_

Pièces à joindre :

- Pièce d'identité du ou des locataires-accédants
- Livret de famille (pour les enfants à charge)
- Avis d'imposition sur vos revenus de l'année N-2
- Simulation de financement avec accord de principe de la banque / courtier en cas d'emprunt
- Trois derniers bulletins de salaire du ou des locataires-accédants



Dossier à retourner par mail à [contact@ccmh.fr](mailto:contact@ccmh.fr)



# L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ VIA LA LOCATION-ACCESSION



Afin de permettre au plus grand nombre de devenir propriétaire - que vous soyez déjà propriétaire, célibataire ou en couple, locataire dans le privé ou d'un organisme d'HLM - La Coop Charente Maritime Habitat accompagne les ménages dans l'achat de leur futur bien. Grâce au dispositif de Prêt Social Location Accession (PSLA), les futurs acquéreurs peuvent sécuriser l'achat de leur résidence principale tout en permettant aux revenus modestes de devenir propriétaire.

## LA LOCATION-ACCESSION

### *Comment ça marche ?*

Le Prêt Social Location-Accession (PSLA)<sup>1</sup> vise à encourager l'accès à la propriété et vous permet de tester pendant un temps donné votre capacité d'achat avant de vous engager définitivement. Pour bénéficier de ce dispositif d'Etat, deux conditions :

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale,
- Les revenus du foyer doivent être inférieurs à des plafonds de ressources.

<sup>1</sup> > Prêt Social Location-Accession (PSLA)

### *Quels avantages ?*

- Une accession sûre, testant la capacité d'épargne des accédants.
- La TVA à taux réduit (5,5%).
- Une exonération de taxe foncière pendant 15 ans sur les propriétés bâties.
- Des frais de notaire réduits.
- La possibilité d'associer le PSLA avec des prêts complémentaires (prêt à taux zéro, prêt Action Logement, etc.).
- Une minoration du prix de vente de 1% par année de location.
- Un prix de vente maximum fixé.
- Une garantie de rachat et de relogement pour faire face aux aléas de la vie.

Les informations collectées par la Coop Charente Maritime Habitat directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité l'accession éventuelle d'un logement en dispositif location accession PSLA. Ces informations sont à destination exclusive de la Coop Charente Maritime Habitat et seront conservées pendant 2 ans en cas de refus et 10 ans à compter de la collecte en cas de signature d'un contrat de location accession. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter nos RIL (Réfèrent informatique et libertés), en justifiant de votre identité, par mail à Coop Charente Maritime Habitat : [dpo@ccmh.fr](mailto:dpo@ccmh.fr) ou par courrier au 8 rue Eugène Thomas - 17 000 LA ROCHELLE. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.